

CODEGAZ EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

OCTOBRE 2007
n° 11



Chers amis membres de CODEGAZ

Ce n'est pas tous les jours qu'une très bonne nouvelle, concernant l'association elle-même, nous parvient :

Elle a pris la forme d'un décret signé le 25 juillet 2007 par M. le Premier Ministre François FILLON et Mme la Ministre de l'Intérieur Michèle ALLIOT-MARIE, déclarant d'Utilité Publique "l'association humanitaire de coopération et développement du personnel de Gaz de France".

Ce décret a été enregistré au Journal Officiel le 27 juillet 2007 et nous a été transmis récemment par la Préfecture de Police de Paris.

En plus de l'équipe, qui a constitué et porté ce dossier auprès du Conseil d'État (Claude MAHUZIER, Jean DESFORGES, Didier VILLENEUVE et Jean-Pierre CLEMENT), je tiens à remercier chacun d'entre vous pour ce succès, car il est le résultat de ce que nous sommes et le fruit d'un travail opiniâtre et convaincu au service de notre mission d'aide aux plus démunis.

Cette reconnaissance officielle, nationale et internationale (seule une association française sur mille est reconnue d'utilité publique), va nous permettre de poursuivre et d'accroître nos actions destinées à soulager la souffrance de bénéficiaires de plus en plus nombreux (50 000 environ en 2007).

Encore merci et bravo à tous, réjouissons-nous de cette re-co-naissance !

Le Président François GUILLEMINOT

Faites-le savoir autour de vous et n'hésitez pas à nous demander une documentation sur CODEGAZ pour communiquer à ce sujet.

Site internet : www.codegaz.org